

COMMUNE DE PERI

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT
- Notaires associés –
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Henri PINNA, Notaire à AJACCIO, le 28 octobre 2020, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Monsieur René MONSERRAT, et Madame Madeleine SANTONI, son épouse, demeurant à PERI.

Monsieur né à ALGER (ALGERIE), le 26 août 1921.

Madame née à PALNECA (20134), le 1er mars 1926 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), ont possédé, conformément à l'article 2261 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A PERI (Corse du Sud)

La moitié d'une maison d'habitation et son terrain attenant, cadastré section A lieudit RANCICHELLA n°231 pour 46ca;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Henri PINNA